



**École de Shiatsu Thérapeutique**  
Bernard Bouheret

## **INSCRIPTION 2025-2026**

### **MODALITÉS DE RÈGLEMENT DES COURS**

**Coût de la formation en Shiatsu : 1 650 € - règlement en une ou plusieurs fois**

**Préalable** : versement de 150 euros d'arrhes avant la rentrée

- **Par chèque** à l'ordre de **l'EST** :

<b>Facilités de paiement</b>	<b>Montant de chaque chèque après versement de 150€ d'arrhes</b>
<b>En 5 fois</b>	<b>300 €</b>
<b>En 10 fois</b>	<b>150 €</b>

L'ensemble des chèques doit être remis lors du premier cours de l'année, dans une enveloppe à votre nom.

Ils seront encaissés, en début de mois, selon le calendrier suivant :

- 1 chèque : en septembre
- 5 chèques : en septembre, novembre, janvier, mars et mai
- 10 chèques : chaque mois de septembre à juin

- **Par Virement bancaire** (*RIB page suivante*)

**Règlement par un ou plusieurs versement(s) selon le tableau ci-dessous.**

L'enregistrement auprès de votre banque d'un **virement récurrent programmé** est obligatoire. La confirmation de l'ordre de virement indiquant l'ensemble des virements devra être fournie lors de votre premier cours.

Vous vous engagez, une fois ces virements programmés, à ne pas les annuler.

<b>Facilités de paiement</b>	<b>Montant des virements après versement de 150 € d'arrhes</b>
<b>En 2 fois</b>	<b>750 €</b>
<b>En 3 fois</b>	<b>3 x 500 €</b>
<b>En 5 fois</b>	<b>300 €</b>

Calendrier d'échéances : - en 2 fois : en septembre et janvier  
- en 3 fois : en septembre, janvier et mars  
- en 5 fois : en septembre, novembre, janvier, mars et mai

## Cours d'Anatomie et/ou de Physiologie

Coût de chaque formation : Anatomie : 390 € - Physiologie : 390 €

Païement en 3 fois maximum possible : 3 x 130 €

Règlement par chèque ou virement à l'ordre de l'EST.

- Un règlement pour chaque cours : ne pas cumuler un règlement de cours de Shiatsu avec celui d'un cours d'Anatomie ou de Physiologie.
- Le virement devra intervenir avant le 1er cours de l'année et les chèques seront encaissés début novembre.
- Pour tout chèque ou tout virement, merci de préciser au dos du chèque ou sur l'ordre de virement : le nom du cours réglé, votre nom et prénom, d'autant plus si votre identité est différente de celle mentionnée sur le chèque ou du titulaire du compte.

### RIB de l'EST - Bernard Bouheret 7 avenue Fontenelle 92330 Sceaux

Banque BNP - Code Banque : 30004 - Code Agence : 00750

IBAN : FR76 3000 4007 5900 0102 6892 458

BIC : BNPAFRPPXXX



### Adhérer à l'AIST Association Internationale de Shiatsu Traditionnel



L'AIST est une association (loi 1901) qui a pour objectif de faire connaître et promouvoir le Shiatsu pratiqué dans l'esprit du Sei Shiatsu Do, la voie du Shiatsu sincère, tel qu'il a été conçu par Bernard BOUHERET. En adhérant à l'AIST, chaque élève peut participer aux ateliers d'entraînement et de pratique, en partenariat avec l'EST. Cette inscription inclut une assurance née de l'élève.

Coût de l'adhésion : 30 € l'année (du 1/09 au 31/08)

L'adhésion pour l'année à venir sera possible à partir du 1er septembre sur le site :

<https://www.shiatsu-aist.org/adherer>

Modalités de règlement : - en ligne par Hello Asso

- Par chèque à l'ordre de l'AIST, espèces ou virement : dans ce cas, merci de remplir le bulletin d'adhésion disponible sur le site, à la rubrique « Adhérer »

Et le renvoyer : - par mail à [secretariat@shiatsu-aist.org](mailto:secretariat@shiatsu-aist.org) avec la preuve du virement.

- Par voie postale avec le chèque à AIST, 1 boulevard Arago 75013 Paris.
- ou remise en main propre du bulletin avec le chèque ou des espèces.

**RIB de l'AIST** IBAN : FR76 3000 4007 5900 0100 4165 358